

Motion pour un retour de l'Etat dans les territoires ruraux

Adoptée à l'Assemblée générale des maires ruraux de France - 19 mars 2017 à Lyon

Les maires ruraux de France, réunis en Assemblée générale à Lyon, dénoncent le retrait et l'absence progressive de l'Etat dans ses missions d'accompagnement et de conseil aux communes. Ils regrettent que celui-ci ait d'abord l'objectif de contrôler les communes, ce qu'elle fait par ailleurs de manière aléatoire donc non sécurisante pour les communes, plutôt que les accompagner juridiquement et techniquement (urbanisme, normes, sécurité,...).

La décision de l'Etat de supprimer des postes de fonctionnaires dans les préfectures et de ses services déconcentrés a des conséquences fortes sur le fonctionnement des territoires ruraux et la sécurisation de l'action des maires.

Son choix de s'effacer se poursuit, années après années, sous diverses formes : réforme des implantations territoriales de l'Etat (gendarmeries, services déconcentrés régionaux, sous-préfectures...), appauvrissement qualitatif des fonctions d'aide et de conseil des services déconcentrés aux communes, etc...les retraits significatifs dans les territoires ruraux alimentent le sentiment d'abandon perçu par les habitants de ces territoires.

Confrontées à des réductions d'effectifs, les directions régionales et départementales se recentrent sur les missions de contrôle, au détriment de l'accompagnement des communes. Ces évolutions ont une forte répercussion sur les communes rurales, dépourvues d'une équipe d'administrative étoffée susceptibles de répondre à la multiplicité et à la technicité des dossiers et projets qui les impactent. Les Agences départementales, déployées de manière inégale dans les départements français ne parviennent pas à se substituer aux compétences de l'Etat sur l'ensemble des besoins ; les intercommunalités, en pleine agitation, se voient dans l'impossibilité de fournir des services de manière équitable sur leur territoire, dans des délais raisonnables, sans augmenter la dépense publique ni garantir le développement de compétences équivalentes.

Il n'est pas acceptable que les arbitrages comptables des politiques engagées au niveau national aboutissent à abandonner en priorité des missions pourtant indispensables pour les communes rurales.

Les maires ruraux dénoncent l'absence croissante d'interlocuteurs de l'Etat susceptibles de répondre efficacement aux demandes d'expertise et de conseil des communes rurales et demandent à l'Etat d'assumer son rôle pleinement en matière d'aménagement équilibré du territoire.

Ils proposent de revisiter le périmètre et les modalités d'action de l'Etat pour diminuer la charge de travail des fonctionnaires et redéployer les postes de l'administration centrale vers les territoires.